

PROCURATION

Le/la soussigné(e) :
Domicilié(e) à/ayant son siège social à :

représentée aux fins des présentes par (1)

propriétaire de actions de la société anonyme S.A.Spadel N.V., dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, 103 rue Colonel Bourg

déclare donner procuration à (2) :

pouvant agir séparément,

pour le/la représenter à l' Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme S.A. Spadel N.V., qui aura lieu le lundi 27 septembre 2010 à 14 heures au siège social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES - ou à tout autre date et lieu auxquels cette assemblée serait remise - avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

Distribution d'un dividende exceptionnel de 14,00 euros bruts (10,50 euros nets) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit, soit au total 58.104.900 euros, payable le mardi 28 septembre 2010 contre remise du coupon n°11.

Proposition de décision:

- l'assemblée générale décide de distribuer un dividende exceptionnel de 14,00 euros bruts (10,50 euros nets) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit, soit au total 58.104.900 euros, payable le mardi 28 septembre 2010 contre remise du coupon n°11.

Aux fins de, en son nom, signer les feuilles de présence et tous autres actes ou procès-verbaux, participer à toutes délibérations, émettre tous votes sur les diverses questions portées à l' ordre du jour et faire de manière générale tout ce qu' il jugera utile, sous réserve expresse de l' observation des statuts.

lieu et date :

signature (3) :

(1) Destiné aux personnes morales: indiquer le nom et la qualité du signataire

(2) En vertu de l'article 20 des statuts le mandataire doit être également actionnaire; les personnes morales peuvent se faire représenter par un mandataire non actionnaire; les époux peuvent se faire représenter par leur conjoint; les mineurs et interdits peuvent se faire représenter par leurs tuteurs et curateurs.

(3) Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoirs"